



Ouagadougou, le

16 JUIL 2018

N°2018 - _____ /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

#10128

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants admis à l'*Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie au Niger (EMIG/Niger)* au titre de l'*année académique 2018-2019*, qu'ils peuvent déposer une demande de bourse nationale au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle et des Bourses (CIOSPB).

Le nombre de bourses disponible est de cinq (05)

I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses pour des études en Ingéniorat sont attribuées, dans les limites du contingentement en cours, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un **BTS**, d'un **DTS**, d'une **licence** ou de tout autre diplôme équivalent avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 26 ans au plus.

II. COMPOSITION DU DOSSIER

Toute demande de bourse pour des études l'Ecole des Mines de l'Industrie et de la Géologie au Niger (EMIG/Niger) doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation.